

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2300

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) - Création d'activités - Attribution de subventions de fonctionnement

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2300**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) - Création d'activités - Attribution de subventions de fonctionnement

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il recouvre des acteurs historiques de l'ESS comme les associations, mutuelles, coopératives et fondations, et s'ouvre à de nouvelles formes d'entrepreneuriat, comme les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale. Toutes ces formes ont en commun de répondre à 3 principes cumulatifs inscrits dans la loi :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non-lucrativité ou lucrativité limitée),
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour les entreprises dont l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité (en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment leur état de santé ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social),
- lutter contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Plusieurs organismes de l'ESS sollicitent le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions en matière d'accompagnement à la création d'activités et, ainsi, participer à la transition sociale, économique et environnementale du tissu économique.

Ces structures, bien que spécifiques à l'ESS, appartiennent à la communauté Lyve, qui rassemble tous les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises. Il s'agit plus précisément ici :

- des coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui offrent un cadre sécurisé pour tester et développer une activité avec le statut d'entrepreneur salarié,

- de l'association Ronalpia qui propose des accompagnements de l'émergence au développement et à l'implantation,
- de l'association Appui gestion formation pour les sociétés coopératives et participatives (AGF SCOP) et son programme d'incubation Alter'incub,
- de l'association Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) qui accompagne la création d'entreprises sous forme coopérative, la reprise d'activités par les salariés et le financement de ces entreprises,
- de l'association Rhône développement initiative (RDI) qui accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de financement et leur projet stratégique,
- de l'association Le Centsept, pour son dispositif de développement des coopérations et ses laboratoires d'innovation sociale,
- de l'association Anciela pour son accompagnement dans le cadre de sa pépinière d'initiatives citoyennes,
- de l'association La Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE) pour son rôle d'accompagnement de projets, notamment sur le champ de l'éducation populaire et du handicap,
- du Centre culturel œcuménique (CCO), notamment pour son accompagnement auprès des structures ESS de la culture.

Il est à noter que l'ensemble de l'offre d'accompagnement proposée est accessible gratuitement aux porteurs de projets, à l'exception des CAE pour lesquelles une contribution coopérative est demandée, notamment pour participer aux frais administratifs liés à la gestion du statut d'entrepreneur salarié.

II - Objectifs de la Métropole

L'ESS s'inscrit au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole et participe à leurs objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 12 % des entreprises de la Métropole et 10 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

La croissance de l'emploi dans l'ESS à l'échelle nationale s'établit à + 3,2 % à fin 2021 (en glissement annuel par rapport à fin 2020). À la fin de l'année 2021, l'emploi dans l'ESS dépassait même les chiffres avant la crise sanitaire (+ 2,4 % par rapport à 2019).

En matière d'accompagnement à la création d'activité, les structures proposent des outils adaptés à chaque stade d'avancement des projets : de l'idée d'agir des citoyens au changement d'échelle des entreprises.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2022 et programmation 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1369 du 16 mai 2022, la Métropole a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 468 500 € pour différents organismes œuvrant à l'accompagnement de la création d'activités en ESS en 2022.

1°- Les CAE

Les CAE sont attachées à un mode de fonctionnement coopératif et à une gouvernance participative et démocratique selon le principe un(e) associé(e) = une voix. Les CAE peuvent choisir le statut juridique de société coopérative de production (SCOP), de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), de forme société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée (SARL).

Depuis le décret n° 2015-1363 du 27 octobre 2015 relatif aux coopératives d'activité et d'emploi et aux entrepreneurs salariés, le statut d'entrepreneur salarié est reconnu officiellement. Les entrepreneurs salariés sont à la fois :

- des entrepreneurs : ils sont autonomes dans le développement de leur activité et accompagnés pour y parvenir,

- des salariés : ils bénéficient, à ce titre, de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfant partagée, etc.),

- des associés de la coopérative après 3 ans d'activité : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire.

Les CAE de la Métropole sont rassemblées dans le cadre d'un collectif, Co'Hop, qui s'est élargi en 2021 par l'intégration d'une nouvelle coopérative Oxalis. Co'Hop permet de mieux ancrer et coordonner les actions des coopératives sur le territoire métropolitain et, notamment, de leur donner plus de visibilité.

En 2022, les CAE de la Métropole ont intégré 206 nouveaux porteurs de projets (226 en 2021). Elles ont généré plus de 25 M€ de chiffre d'affaires pour plus de 460 salariés et versées 11,4 M€ de salaires.

Les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion représentent plus de 50 % des publics. Les femmes sont également fortement représentées dans les coopératives, elles représentent plus de 50 % des personnes accompagnées à la création d'activité.

Pour 1 € de subvention publique, on estime que les CAE génèrent, en moyenne, 10 € de recettes en termes de charges sociales et de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

En 2023, les CAE souhaitent pouvoir accompagner la reprise économique en valorisant leur modèle comme une solution pertinente et, notamment, sur 3 axes :

- la promotion du modèle des CAE comme alternative à l'ubérisation de l'emploi mais aussi une solution pour accompagner les ruptures professionnelles,

- le public jeune (- de 26 ans) reste assez marginal au sein des CAE, c'est pourquoi elles souhaitent renforcer leurs actions et, notamment, les coopératives jeunesse de services (CJS). Au nombre de 3 sur le territoire en 2022, l'objectif sera d'en développer 2 à 3 nouvelles sur les quartiers prioritaires d'ici à 2024. L'enjeu sera également de faciliter et de développer l'apprentissage au sein des CAE,

- dans un contexte de désinsertion professionnelle accrue au-delà de 55 ans, l'entrepreneuriat en CAE est une solution pertinente et efficace pour accompagner la fin de carrière des seniors : ils peuvent valoriser leur expérience en préservant leurs droits sociaux tout en étant accompagnés dans la posture d'entrepreneur. Les entrepreneurs de plus de 55 ans représentent jusqu'à 20 % des effectifs actuels des CAE et sont fortement représentés dans les nouveaux entrants. Avec les évolutions actuelles, cette dynamique a des chances de s'intensifier. Les CAE sont financées par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) pour une mission de recherche et développement (R&D) sur les ruptures professionnelles et vont, notamment, expérimenter les congés suspendus qui ont pour ambition d'identifier et prévenir les risques sociaux professionnels.

Les budgets prévisionnels et plans de financement 2023 sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de maintenir les subventions attribuées aux coopératives sur le territoire de la Métropole rassemblées au sein du collectif Co'Hop à hauteur de 32 000 € par CAE, soit 192 000 € pour l'année 2023.

Ces subventions sont octroyées sur le fondement des aides *de minimis*.

	Budget prévisionnel 2023 (en €)	Subvention Métropole (en €)
SCOP Elycoop	457 006	32 000
SCOP Oxalis	277 571	32 000
SAS SCIC Graines de sol	271 775	32 000
SCIC Escalé création	415 000	32 000
SA SCOP Cap services	514 200	32 000
SCOP Cabestan	333 490	32 000
Total TTC	2 269 042	192 000

2° - L'association Ronalpia

a) - *Compte rendu d'activité 2022 et bilan*

La mission de l'association Ronalpia est de détecter, sélectionner puis accompagner des entreprises sociales du territoire à différents stades de développement et de réunir toutes les conditions pour qu'elles se développent et maximisent leur impact social (au sens sociétal : environnemental et/ou social) à travers différents programmes et dispositifs :

- Lance-toi : ce programme, testé sur le territoire du Val de Saône en 2022, a permis d'accompagner les envies d'agir de 10 porteurs de projets à travers 4 journées collectives réalisées avec les partenaires locaux du territoire et, notamment, le Pôle Lyve de Neuville-sur-Saône,

- programme incubation : l'objectif de ce dispositif est d'accompagner l'émergence de projets à fort impact sociétal et participant de la transition du territoire. L'enjeu est que, pendant l'accompagnement de 9 mois proposé, le porteur de projets passe de l'idée de faire à la création d'une activité structurée, ayant un modèle économique pérenne et des outils de pilotage, notamment liés à l'impact recherché.

En 2022, 36 candidatures ont été instruites dans le cadre du programme et 10 entreprises accompagnées. Elles adressent différents besoins en économie circulaire, santé, vieillissement ou encore prévention étudiante.

Le programme incubation propose gratuitement un accompagnement stratégique intensif et individuel apporté par un accompagnateur professionnel, un programme de formations collectives, l'accès à la communauté Ronalpia qui inclut les séances de co-développement mensuelles et un hébergement dans les 3 espaces de *coworking*. Un coaching entrepreneurial sur les sujets en lien avec la posture entrepreneuriale, la gestion de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle fait également partie de l'offre,

- programme implantation : l'association Ronalpia accueille et accompagne, en partenariat avec l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), des entreprises sociales qui essaient vers Lyon et apportent, aux besoins sociaux et environnementaux du territoire, des solutions qui ont déjà fait la preuve de leur impact sur d'autres territoires.

En 2022, 10 nouvelles entreprises ont été accompagnées, ce qui représente la création de 18 équivalents temps plein (ETP) sur le territoire.

Les entreprises implantées s'inscrivent, notamment, dans l'économie circulaire à l'image de Soofût qui propose une alternative aux fûts plastiques, Opopop qui propose des colis réutilisables ou encore Moulinot Compost et Biogaz sur le traitement des déchets. L'essaimage concerne, également, des entreprises d'insertion et d'inclusion avec Lulu dans ma rue, les plombiers du numérique ou encore le groupement d'employeurs pour travailleurs handicapés (GETH). Caracol, qui promeut des colocations interculturelles et solidaires, Pépins production et *Solidarity, Equity, Empowerment and Development* (SEED) qui travaillent autour de la participation citoyenne ont également été accompagnés.

Ce programme d'accompagnement dure, en moyenne, 9 mois, les entrepreneurs accompagnés disposent de temps d'accompagnement individuel et collectif leur permettant d'adapter leur développement au territoire.

Les actions de détection et d'accompagnement individuelles sont mises en œuvre en collaboration avec l'ADERLY et la Métropole,

- programme accès aux financements : aujourd'hui, la levée de fonds est un enjeu incontournable pour grand nombre d'entreprises afin de pérenniser leur activité et financer leur croissance. Les entreprises sociales, à l'instar des entreprises dites classiques, ont besoin d'accéder aux financements pour déployer leurs innovations sociales (produits ou services). Cependant l'ESS et l'entrepreneuriat social, compte tenu de leurs particularités précitées, n'entrent pas dans les modèles économiques classiques de l'économie lucrative et capitaliste. De ce fait, les dirigeants d'entreprises sociales doivent, à la fois, démontrer qu'ils répondent à des besoins sociaux avérés et qu'ils disposent d'un modèle économique viable.

En 2022, 5 journées d'initiation et d'inspiration ont été organisées, elles ont réuni 130 entreprises sociales. Deux programmes intensifs ont permis également d'accompagner 14 structures (10 de la Métropole) avec comme objectifs :

- connaître le panorama des financements dédiés à l'ESS et savoir quand les activer,
- cadrer ses besoins de financement,
- préparer son discours pour la présentation aux financeurs,
- comprendre les attentes des financeurs et construire une relation durable.

Les premières levées de fonds représentent 460 k€ investis dans les entreprises accompagnées.

b) - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel 2023

En 2023, l'objectif sera de poursuivre l'accompagnement des entreprises sociales sur le territoire de la Métropole au travers des programmes existants.

Il est proposé d'apporter à l'association Ronalpia une subvention de même niveau que celle de l'année 2022, soit 56 000 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats		Europe	25 000
services extérieurs	64 615	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	2 500
autres services extérieurs	750	Métropole	
		incubation	15 000
		implantation	26 000
		accès aux financements	10 000
		Lance-toi !	5 000
		autre programme	25 083
impôts et taxes		État	4 000
charges de personnel	134 724	Lyon - Villeurbanne	13 000
autres charges de gestion courante	30 031	mécénat	104 537
emploi et contribution volontaire en nature	24 920	contribution volontaire en nature	24 920
Total TTC	255 040	Total TTC	255 040

3° - L'association AGF SCOP - Alter'incub

a) - Compte-rendu d'activité 2022 et bilan

Le programme d'incubation Alter'incub a pour objectif de promouvoir la création d'entreprises pérennes à fort impact social. Il propose aux entrepreneurs un accompagnement stratégique, technique et méthodologique, en individuel et sessions collectives. Cet accompagnement dure de 9 à 18 mois et doit permettre aux porteurs de projets de passer de l'idée au lancement de leur entreprise en bâtissant un modèle économique viable.

Alter'incub, au-delà de son appel à projets annuel, offre la possibilité aux porteurs de projets d'intégrer un parcours d'incubation tout au long de l'année. Cette modalité répond à un besoin exprimé par les porteurs de projets, ce qui a permis à Alter'incub d'entrer en contact avec un nombre de prospects plus important.

In fine, ce sont 50 porteurs de projets informés en 2022 dont 18 ont déposé un dossier et 4 ont été sélectionnés pour suivre le parcours d'incubation. Onze projets étaient en cours d'accompagnement en 2022.

Ces projets sont portés pour moitié par des femmes et s'inscrivent dans le domaine du logement, du handicap, de la mode éthique, du lien social ou encore de l'environnement.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel 2023

Il est proposé de maintenir la subvention attribuée par la Métropole à un niveau identique à l'année 2022, soit 15 000 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	68 000	Europe	170 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
services extérieurs	30 000	Région AuRA	30 000
autres services extérieurs	15 000	Métropole	15 000
impôts et taxes		Ville de Lyon	7 500
charges de personnel	284 000	Grenoble Alpes Métropole	19 000
autres charges de gestion courante		Clermont Auvergne Métropole	20 000
		Villeurbanne	4 000
		URSCOP	131 500
Total TTC	397 000	Total TTC	397 000

4° - La Fabrique à solutions

a) - Compte-rendu d'activité 2022 et bilan

L'association Ronalpia et Alter'incub en collaboration avec la fondation Émergence proposent le dispositif la Fabrique à solutions, afin de s'adresser aux entreprises sociales en phase de croissance, étape clef pour passer du stade de jeune entreprise à la préparation au changement d'échelle.

La phase de consolidation et croissance est une étape de vie où l'entreprise a encore besoin d'ajuster son activité et son *business model*, d'accélérer ses revenus et de maîtriser sa gestion financière, de renforcer et déployer plus fortement sa stratégie commerciale et partenariale, de mettre en place des process, de gérer ses premiers recrutements et d'anticiper ses besoins de financement pour son développement.

La Fabrique à solutions est un programme d'accompagnement sur-mesure, dédié aux jeunes entreprises sociales (3 ans d'activités minimum) avec un fort potentiel de développement : augmentation significative du chiffre d'affaires et emplois réalisés ou prévisionnels et donc de l'impact sur le territoire. Il met à disposition du dirigeant un écosystème unique de compétences et d'expertises locales. L'accompagnement proposé est, à la fois, individuel, collectif et favorise les échanges entre pairs (co-développement). Cet accompagnement qui dure 6 mois, mobilisera du mécénat de compétences, notamment de la fondation Émergence.

En 2022, 10 entreprises ont été accompagnées dans les secteurs de l'inclusion-insertion, de l'habitat, du bien vieillir, de la culture ou encore du textile éthique.

L'enjeu en 2023, au-delà de maintenir un accompagnement à 10 projets en croissance, sera d'adresser les besoins particuliers de 5 projets de la filière alimentaire. En effet, les porteurs de projets en croissance ont également besoin d'expertises métier spécifiques qui seront mandatées en complément de celles de l'association Ronalpia et d'Alter'incub auprès de la SCIC GRAP (groupement régional de l'agriculture de proximité).

b) - Budget et plan de financement prévisionnel 2023

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats		Ville de Lyon	5 000
services extérieurs	10 000	autres partenaires	9 334
autres services extérieurs		mécénat de compétences	2 000
impôts et taxes		Métropole	
charges de personnel	53 500	Ronalpia	25 083
autres charges de gestion courante	3 000	Alter'incub	25 083

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
Total TTC	66 500	Total TTC	66 500

Le financement 2022 pour chaque acteur était de 16 250 €. Il est proposé d'augmenter le financement à 17 666 € pour accompagner les 5 projets supplémentaires dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PATLy), 25 083 € au profit de l'association Ronalpia et à hauteur de 25 083 € au profit de l'association AGF SCOP. La Ville de Lyon proposera également un cofinancement du dispositif à hauteur de 5 000 €.

5° - L'association URSCOP

a) - *Compte-rendu d'activité 2022 et bilan*

L'association URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

En 2022, plus de 80 projets ont été accueillis aux réunions d'informations collectives. Près de 42 porteurs de projets ont été accompagnés ce qui a donné lieu à la création effective de 16 nouvelles coopératives. Ces créations ont également permis de créer ou de pérenniser 85 emplois sur la Métropole. L'URSCOP apporte également ses expertises à des projets structurants du territoire dans lesquels la Métropole peut être impliquée, à l'image de l'appui à la création de SCIC.

L'URSCOP a poursuivi ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC existantes pour plus de 487 jours d'interventions en 2022.

Au 31 décembre 2022, on compte 165 coopératives pour près de 3 019 salariés sur le territoire métropolitain, soit une progression de 10,7 % du nombre de coopératives et 4,2 % des emplois sur 3 ans.

En 2023, l'URSCOP poursuivra ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC, dans le cadre de ses dispositifs existants, notamment sur le volet création, transmission, reprise.

b) - *Budget et plan de financement prévisionnel 2023*

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
services extérieurs	290 000	autres produits cotisations	255 000
autres services extérieurs	10 000	Métropole	45 000
Total TTC	300 000	Total TTC	300 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 45 000 € au profit de l'URSCOP pour la poursuite de ses actions en 2023.

6° - L'association RDI

a) - *Compte-rendu d'activité 2022 et bilan*

L'action de l'association RDI, en matière d'ESS, s'articule autour de 3 objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, l'association RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunts bancaires mais aussi, en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement post-crédation des entreprises financées. En 2022, 70 structures ont été expertisées, 45 projets ont été validés et accompagnés financièrement pour un montant cumulé de près de 5 M€. Ces entreprises appartiennent au secteur du handicap, de l'économie circulaire, de l'alimentation mais aussi de l'insertion. *In fine*, ce sont près de 234 ETP qui ont été créés et/ou consolidés. Le taux de pérennité des entreprises financées est de 91 % à 3 ans.

En 2022, le financement a bénéficié à 48 % de projet de création, 40 % en phase de développement, 4 % en émergence et 8 % pour accompagner le rebond.

Sur le volet accompagnement (dispositif local d'accompagnement : DLA), 80 entreprises (dont une majorité d'associations) ont été accompagnées par l'association RDI en 2022 dont 70 % dans le secteur de l'animation sociale, la culture, le sport, le médico-social, l'emploi / formation. Ces actions ont touché indirectement 1 535 ETP. À la suite d'un diagnostic approfondi et partagé, l'association RDI propose une mission d'appui conseil extérieur soit de manière individuelle (23 structures), soit de manière collective (57 structures), si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur. Par exemple, l'association RDI a réalisé un accompagnement collectif à la stratégie pour les petites structures associatives qui a réuni 7 structures.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel 2023

En 2023, l'association RDI poursuivra ses accompagnements collectifs et individuels dans le cadre du DLA et continuera à mobiliser ses outils de financement pour accompagner la création et le développement de l'ESS.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	2 108	vente de prestations	25 000
services extérieurs	32 507	Région AuRA	73 165
		FSE Région	25 000
autres services extérieurs	26 549	État	83 973
impôts et taxes		Métropole	
charges de personnel	350 467	vie associative - ESS - sport	21 500
		culture	4 000
		Ville de Lyon	5 000
		caisse des dépôts et consignations (CDC)	30 884
		FSE	55 143
		autres recettes	87 966
Dispositif DLA			
ingénierie DLA (charges de personnel et achats)	210 315	Métropole de Lyon (DLA)	
		vie associative-ESS - sport	30 500
		culture	21 000
		État	87 881
		CDC	39 034
		Région AuRA	16 900
		CAF	15 000
Total	621 946	Total	621 946

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 52 000 € au profit de l'association RDI pour ses actions 2023 en faveur de l'accompagnement des structures de l'ESS.

7° - L'association Le Centsept

a) - *Compte-rendu d'activité 2022 et bilan*

Lancé en 2015, Le Centsept est une association loi 1901, dont la vocation est de favoriser l'émergence et le développement de projets innovants qui répondent aux besoins des habitants de la Métropole. L'association Le Centsept a la particularité de réunir, en son sein, de grandes entreprises, des collectivités territoriales et des entrepreneurs sociaux. Les finalités de l'association Le Centsept sont de participer à la transformation des territoires par l'innovation sociale et la coopération en développant des solutions à impact social et environnemental.

La structure est installée depuis 2017, au 107 rue de Marseille dans le 7ème arrondissement de Lyon, au sein de l'immeuble Hévéa porté par ETIC, société foncière solidaire.

L'association développe ses activités autour de 2 programmes : le programme coopération et les laboratoires d'innovation sociale.

Le programme coopération a pour objectif de démultiplier l'impact des projets ESS en favorisant les coopérations avec les acteurs publics et privés.

En 2022, le dispositif a accompagné 8 entreprises sociales dans la construction de partenariats permettant de développer l'impact de leurs actions sur le territoire. Les structures accompagnées agissent dans l'éducation populaire, notamment auprès de jeunes en difficultés comme l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ou Valdocco, dans l'insertion (des saveurs et des ailes, Jardin d'avenir), dans le lien social comme le groupe *Daddy* par exemple. Le programme a mobilisé 8 entreprises privées lucratives et 2 collectivités, dont la Métropole, par l'intermédiaire de 2 développeurs économiques.

En 2023, 10 nouvelles entreprises seront sélectionnées et suivront un parcours d'accompagnement de 9 mois.

Les laboratoires d'innovation sociale visent à faire émerger des solutions collectives, à partir d'un enjeu social ou environnemental clé pour le territoire, puis imaginer, tester et déployer à grande échelle ces solutions. En 2022, 2 nouveaux laboratoires ont été lancés :

- l'un autour de la thématique du rééquilibrage ville/campagne et ses enjeux (mobilité, accessibilité, télétravail, etc.). L'objectif de ce laboratoire est de répondre à la diminution nécessaire des déplacements pendulaires pour améliorer le cadre de vie en ville et développer l'économie résidentielle en ruralité. Trente acteurs métropolitains mais aussi des communautés de communes du Rhône ont été mobilisés et impliqués dans le laboratoire. Cinq ateliers d'intelligence collective, des rencontres, notamment au *coworking* de Mornant ou avec le club des entreprises de Part-Dieu, mais aussi des retours d'expérience d'Ariège télétravail ou du label tiers lieu bas carbone ont été réalisés. Ce travail a permis de réaliser un document de synthèse des enjeux et solutions imaginées collectivement qui donnera lieu à une étude de faisabilité plus poussée en 2023,

- l'autre sur la question de la lutte contre la propagation des punaises de lit, problématique importante du territoire AuRA, avec 4 axes de travail identifiés : la sensibilisation et la prévention des habitants, la médiation pendant les interventions, la désinfection, le partage de bonnes pratiques et le suivi des ménages. Le laboratoire a permis de réunir une trentaine d'acteurs, de réaliser un document de synthèse des enjeux qui a abouti au lancement de 2 projets qui sont entrés en phase d'expérimentation depuis décembre 2022.

Trois projets seront conduits (ou poursuivis) en 2023 :

- le pôle de logistique durable est une plateforme qui centralise et mutualise des activités logistiques. Le projet est entré dans une phase d'étude d'opportunité coordonnée avec la Ville de Lyon et le projet de la Métropole autour du centre d'échanges Lyon Perrache (CELP) à Perrache. La 1^{ère} partie de l'étude aura pour objectif de recenser les besoins des professionnels restaurateurs, traiteurs et distributeurs. La 2^{ème} partie de l'étude permettra de définir les caractéristiques d'un lieu facilitant la logistique décarbonnée des circuits courts alimentaires (fonction, organisation, modèle économique et dimensionnement) et de recenser les conditions de faisabilité en termes de portage opérationnel, financier et de gouvernance. La Métropole souhaite accompagner cette 2^{ème} phase en 2023.

- la Ruche éphémère : le principe est d'utiliser des espaces non bâtis, comme des zones de stationnement, pour créer des points de massification éphémères permettant un transfert de marchandises entre un camion et des vélos-cargos et, ainsi, réduire les impacts de la livraison en ville. Cinq espaces ont été identifiés, des demandes de mise à disposition de l'espace public sont en cours auprès de la Ville de Lyon. Il faudra ensuite les aménager. Les 1^{ères} livraisons seront réalisées en test au dépôt des transports en commun lyonnais (TCL) avenue Lacassagne à Lyon 3ème.

- le laboratoire punaises de lit doit déboucher sur une expérimentation autour des 4 objectifs spécifiques (sensibiliser, former les professionnels du médico-social sur les mécanismes d'accompagnement et aides existantes, accompagner les foyers infestés dans la mise en place du protocole de lutte, capitaliser sur l'expérimentation, évaluer les résultats, imaginer des actions d'essaimage et de pérennisation du projet). La Métropole, via sa direction habitat et logement, souhaite accompagner l'expérimentation qui sera déployée dans le quartier de la Plaine Santy dans le 8ème arrondissement de Lyon.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel 2023

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	147 236	cotisations membres	95 000
services extérieurs	206 700	financements européens	170 000
autres services extérieurs	15 900	Ville de Lyon	25 000
impôts et taxes		Métropole	95 000
charges de personnel	515 164	autres financements publics	240 467
autres charges de gestion courante	35 000	financements privés	200 000
		prestations et autres produits	94 533
Total	920 000	Total	920 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 95 000 € au profit de l'association Le Centsept pour son programme d'actions 2023, dont 30 000 € au titre de la stratégie logistique urbaine, 15 000 € au titre de la direction des mobilités et 10 000 € au titre de la direction habitat et logement. Pour rappel, le financement 2022 de la Métropole s'élevait à 50 000 € et 55 000 € en 2021

8°- Anciel

a) - Compte-rendu d'activité 2022 et bilan

L'association Anciel a pour objet de participer à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire. Pour ce faire, elle mène des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation auprès du grand public et des démarches de soutien à la participation citoyenne.

Le présent financement porte sur la pépinière à initiatives citoyennes qui permet d'accompagner gratuitement et sans sélection les porteurs d'initiatives sociales et solidaires. L'accompagnement s'appuie sur plusieurs principes : universalité (aucune sélection n'est pratiquée) gratuité, flexibilité et adaptabilité aux personnes, à la temporalité et aux besoins des initiatives. Chaque initiative est suivie par un binôme qui aborde tous les sujets inhérents au développement d'un projet (définition du concept, stratégie de développement, statuts et gouvernance, etc.). L'association Anciel propose, également, des temps collectifs afin de favoriser les coopérations et le co-développement entre porteurs de projets.

En 2022, l'association Anciel a accompagné près de 290 initiatives, organisé 8 temps d'accompagnement collectifs qui ont réuni plus de 150 personnes ainsi que 6 temps de co-développement qui ont mobilisé une quarantaine de participants. Les visites apprenantes (ferme des États-Unis, chez *Daddy* ou *Loca Loca*) ont permis d'inspirer près de 50 personnes.

En 2022, l'association Anciel a renforcé sa méthodologie d'accompagnement en proposant des formations à la carte (17 thématiques et, notamment : renforcer sa posture entrepreneuriale, mobiliser une équipe bénévole, construire une stratégie de réseaux sociaux, etc.) qui ont bénéficié à 130 porteurs de projets.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel 2023

En 2023, la structure souhaite poursuivre son activité et adapter les contenus proposés aux besoins des porteurs d'initiatives.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	150	prestations	8 937

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
services extérieurs	2 588	État	3 554
autres services extérieurs	1 050	Métropole	10 000
charges de personnel	93 003	Ville de Lyon	40 000
autres charges de gestion courante		mécénat	20 000
		autres produits	1 600
		dons	12 700
emploi des contributions en nature	26 362	contributions en nature	26 362
Total	123 153	Total	123 153

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 10 000 € au profit de l'association Anciela pour la poursuite de ses actions en 2023.

9°- La MIETE

a) - *Compte-rendu d'activité 2022 et bilan*

La MIETE est une association inscrite dans le champ de l'éducation populaire (agrément jeunesse et sport) qui accompagne les projets au service du lien et de l'innovation sociale. L'association la MIETE agit comme un lieu ressources permettant de soutenir et d'accompagner les initiatives, en proposant un tiers-lieu inclusif et en poursuivant 2 objectifs :

- favoriser l'action collective autour de l'accessibilité universelle et de la mixité des publics à travers la coopération et la mutualisation,

- proposer des alternatives en vue d'une transformation sociale et environnementale, par la gouvernance partagée et démocratique, un modèle socio-économique hybride et des relations bienveillantes entre les personnes.

En 2022, l'association la MIETE regroupe 52 associations membres et 11 salariés qui animent et accompagnent le collectif et appuient l'animation de la Maison, du Café Asso, des projets collectifs et du Fablab.

Au cours de l'année, 14 conciergeries (1^{er} accueil) se sont tenues pour 38 porteurs de projets rencontrés. Sept projets de collaborations ont été accompagnés, ils avaient pour thématiques l'entrepreneuriat, la sensibilisation à l'alimentation de qualité ou encore le droit au logement.

L'association la MIETE a également continué ses actions de sensibilisation et d'apport d'expertises en accessibilité universelle, notamment pour la fête des Lumières ou encore dans le cadre de Villeurbanne, capitale française de la culture.

b) - *Budget et plan de financement prévisionnel 2023*

En 2023, l'association la MIETE souhaite renforcer ses missions d'accompagnement en lien avec les points d'appui à la vie associative et les incubateurs du territoire.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	5 400	ventes	72 875
services extérieurs	5 900	FONJEP	3 000
autres services extérieurs	2 400	ASP adultes relais	6 675
impôts et taxes	950	Métropole	
charges de personnel	98 200	ESS	6 000
autres charges de gestion courante		vie associative	3 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
dotation aux amortissements	7 000	Villeurbanne	12 000
		cotisations	2 300
		mécénat	10 000
		autre	4 000
emploi des contributions en nature	42 000	contributions en nature	42000
Total	161 850	Total	161 850

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 6 000 € au profit de l'association la MIETE pour la poursuite de ses actions en 2023.

10°- Le CCO

a) - *Compte-rendu d'activité 2022 et bilan*

Le CCO est un laboratoire d'innovation sociale et culturelle ancré sur le territoire de la Métropole lyonnaise depuis 60 ans. Il compte plus de 190 adhérents dont 173 personnes morales et 79 associations domiciliées. Véritable pépinière d'initiatives collectives et de rencontres favorisant le dialogue interculturel, acteur et lieu ressources de l'ESS, le CCO accompagne chaque année plus de 370 structures venant de tous horizons.

La Rayonne est le nouvel équipement du CCO qui se situe au cœur du projet de revitalisation de la friche Autre Soie. La Rayonne est un tiers-lieu culturel, un laboratoire d'innovation sociale, révélateur des ressources sociales, culturelles et citoyennes.

Depuis 2018, la Métropole accompagne, dans le cadre de l'occupation temporaire, la préfiguration d'une offre d'accompagnement à travers la pépinière à initiatives.

En 2022, la mise à disposition d'espaces de travail a permis de répondre aux besoins de 13 structures. Le CCO a réalisé 25 entretiens individuels, des temps d'accueil hebdomadaire et des temps d'idéation collective dans le cadre du renforcement de ses missions auprès des structures de l'ESS.

b) - *Budget et plan de financement prévisionnel 2023*

En 2023, l'enjeu sera d'asseoir la visibilité de la Rayonne comme lieu ressources des activités associatives et de l'ESS en permettant d'accueillir toute initiative individuelle et collective, par la mise à disposition de moyens mutualisés et/ou d'accompagnements (mise à disposition de 8 espaces de bureau individuels ou partagés et de 5 postes en *coworking*, des rendez-vous d'accompagnements individualisés, de nouvelles formations, des temps d'idéation collective, etc.).

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	19 904	ventes	73 601
services extérieurs	28 661	FONJEP	3 554
autres services extérieurs	5 000	Ville de Villeurbanne	5 000
charges de personnel	36 590	Métropole	10 000
autres charges de gestion courante	7 000	État	5 000
Total	97 155	Total	97 155

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 10 000 € au profit du CCO pour la poursuite de ses actions en 2023.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant total de subventions de fonctionnement de 531 165 €, au profit des différentes structures intervenant en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, sur un budget prévisionnel global d'actions de près de 5 M€ à destination de l'entrepreneuriat social et solidaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2023, pour un montant total de 531 166 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 32 000 € au profit de la SCOP Elycoop,
- 32 000 € au profit de la SCOP Oxalis,
- 32 000 € au profit de la SAS SCIC Graines de sol,
- 32 000 € au profit de la SCIC Escale création,
- 32 000 € au profit de la SCOP Cap services,
- 32 000 € au profit de la SCOP Cabestan,
- 81 083 € au profit de l'association Ronalpia,
- 40 083 € au profit de AGF SCOP Entreprises Alter'inclub,
- 45 000 € au profit de l'URSCOP,
- 52 000 € au profit de RDI,
- 95 000 € au profit de l'association Le Centsept,
- 10 000 € au profit de l'association Anciela,
- 6 000 € au profit de l'association La MIETE,
- 10 000 € au profit du CCO,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCOP Elycoop, la SAS SCIC Graines de sol, la SCIC Escale création, la SA SCOP Cap services, la SCOP Cabestan, la SCOP Oxalis, les associations Ronalpia, AGF SCOP Entreprises, URSCOP, RDI, Le Centsept, Anciela, La MIETE et le CCO définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 531 166 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 65, selon la répartition suivante :

- opération n° 0P01O5805 : 436 500 €,
- opération n° 0P32O5673 : 17 666 €,
- opération n° 0P39O7216 : 10 000 €,
- opération n° 0P39O5781 : 12 000 €,
- opération n° 0P08O2878 : 30 000 €,
- opération n° 0P08O5831 : 15 000 €,
- opération n° 0P15O3861A : 10 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304846-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
